



CANADA

TREATY SERIES 1964 No. 3 RECUEIL DES TRAITÉS

I

PETROLEUM

Winter Maintenance of the Haines-Fairbanks Pipeline

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa March 6, 1964

Entered into force March 6, 1964

PÉTROLE

Entretien durant l'hiver du pipeline Haines-Fairbanks

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa le 6 mars 1964

En vigueur le 6 mars 1964

43 208 589 / 43 278 152


b 2972840

b 1637903

85647-1

Canada Treaty Series 1964 No. 3
Canada Treaty Series 1964 No. 3

CANADA



EXCHANGE OF NOTES (March 6, 1964) BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA CONCERNING WINTER MAINTENANCE OF THE HAINES-FAIRBANKS PIPELINE AND FOR THE ASSOCIATED WINTER USE AND MAINTENANCE OF PORTIONS OF THE HAINES ROAD.

I

*The Ambassador of the United States of America to Canada
to the Secretary of State for External Affairs*

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, March 6, 1964.

No. 269

Sir,

I have the honor to refer to the Exchange of Notes between the Secretary of State for External Affairs and the Ambassador of the United States dated January 16 and 17, 1957⁽¹⁾, which constitutes an agreement for the winter maintenance of the Haines-Fairbanks Pipeline and for the associated winter use and maintenance of portions of the Haines Road, as most recently extended and modified by the agreement contained in the Embassy's Note No. 141 of December 22, 1961, and the Department's reply of January 26, 1962⁽²⁾.

With the expiration on July 1, 1963 of the most recent agreement, it has become necessary to reach a new agreement. This should take into account the establishment in 1962 of a new pumping station and the recent developments, which were the subject of the Department's Note of October 24 and the Embassy's reply of October 30, 1963, concerning new arrangements for the clearance of the central portion of the road on an experimental basis during the 1963-64 winter season. Accordingly, I have the honor to propose that our Governments agree as follows:

- (a) The portion of the road between Haines Junction, Yukon Territory, and Mile 94 (Blanchard River Pumping Station) will be regularly cleared by an agency of the Canadian Government. All costs of this continuous winter maintenance will be reimbursed to the Canadian Government by the United States Army, Alaska;
- (b) The portion of the road between Mile 48 and the Alaska border (Mile 42) shall continue to be cleared by an agency of the United States Government or by the State of Alaska;
- (c) The appropriate agencies of the two Governments may make direct arrangements for the detailed implementation of the foregoing provisions.

⁽¹⁾ Canada Treaty Series 1957 No. 1.

⁽²⁾ Canada Treaty Series 1962 No. 6.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 6 mars 1964) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE RELATIF À L'ENTRETIEN DURANT L'HIVER DU PIPELINE
HAINES-FAIRBANKS AINSI QU'À L'UTILISATION ET À L'ENTRETIEN DURANT
L'HIVER DE SECTEURS DE LA ROUTE DE HAINES.

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 6 mars 1964.

N° 269

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'Échange de Notes intervenu entre le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'Ambassadeur des États-Unis les 16 et 17 janvier 1957⁽¹⁾, lequel constitue un accord relatif à l'entretien durant l'hiver du pipeline Haines-Fairbanks ainsi qu'à l'utilisation et à l'entretien durant l'hiver de secteurs de la route de Haines. Ce texte a été élargi et modifié par l'accord contenu dans la Note n° 141 de l'Ambassade en date du 22 décembre 1961, et dans la réponse du Ministère en date du 26 janvier 1962⁽²⁾.

Ce dernier accord, qui est le plus récent, ayant expiré le 1^{er} juillet 1963, il est devenu nécessaire d'en conclure un nouveau. Celui-ci doit tenir compte de l'établissement en 1962 d'une nouvelle station de pompes ainsi que des développements récents qui ont fait l'objet de la Note du Ministère en date du 24 octobre et de la réponse de l'Ambassade en date du 30 octobre 1963, lesquelles envisagent le déblaiement de la partie centrale de la route, à titre expérimental, durant l'hiver 1963-1964. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer que nos gouvernements agréent les dispositions suivantes:

- a) La partie du chemin située entre Haines Junction (Territoire du Yukon) et le mille 94 (station de pompes de la rivière Blanchard) sera déblayée régulièrement en hiver par les soins du Gouvernement canadien. L'Armée des États-Unis en Alaska remboursera le Gouvernement canadien de ces frais d'entretien;
- b) Le secteur de la route situé entre le mille 48 et la frontière de l'Alaska (mille 42) continuera d'être déblayé par les soins du Gouvernement des États-Unis ou de l'État de l'Alaska;
- c) Les organismes que les deux gouvernements auront chargés de ces travaux pourront conclure directement une entente concernant la mise en œuvre détaillée des dispositions qui précèdent.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1957 N° 1.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1962 N° 6.

If this proposal is acceptable to the Canadian Government, I have the honor to propose that this Note and your reply shall constitute an agreement on this subject, effective on the date of your reply and to continue in effect through the 1963-64 winter snow-clearance season, after which time the parties may decide to consider other arrangements for the winter maintenance of the Haines Road.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

W. W. BUTTERWORTH

The Honorable
Paul Martin, P.C., Q.C.,
Secretary of State for External Affairs,
OTTAWA.

Ottawa, le 8 mars 1964

Ottawa, March 8, 1964

N° 289

N° 289

Sir,

MONSIEUR LE MINISTRE

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le passage de Notes intervenues entre le Gouvernement du Yukon et le Gouvernement du Canada en ce qui concerne la route de Haines, lequel constitue un accord relatif à l'entretien de la route de Haines pendant l'hiver de la saison 1963-64. L'entretien de la route de Haines pendant l'hiver de la saison 1963-64 a été assuré par le Gouvernement du Yukon et le Gouvernement du Canada en vertu de l'accord conclu entre eux le 28 janvier 1963.

Il est entendu que l'accord susmentionné sera renouvelé à l'expiration de son terme le 31 juillet 1963. Il est également entendu que l'accord susmentionné sera renouvelé à l'expiration de son terme le 31 juillet 1963. Il est également entendu que l'accord susmentionné sera renouvelé à l'expiration de son terme le 31 juillet 1963.

Le Gouvernement du Yukon a l'honneur de proposer au Gouvernement du Canada de renouveler l'accord susmentionné pour la saison d'hiver 1963-64. Le Gouvernement du Yukon a l'honneur de proposer au Gouvernement du Canada de renouveler l'accord susmentionné pour la saison d'hiver 1963-64.

Recueil des Traités 1963 No. 1.
Recueil des Traités 1963 No. 2.

Si le Gouvernement canadien agrée ces dispositions, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse constituent un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et qui sera valide pour toute la saison d'enneigement de l'année 1963-1964; après cette période les parties pourront envisager de nouvelles dispositions concernant l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH

L'honorable Paul Martin, C.P., C.R.,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
O T T A W A .

Ottawa, March 5, 1964

Ottawa, le 5 mars 1964

No. 30

EXCELLENCY:

The conditions outlined in your Note No. 289 are acceptable to the Government of Canada and it is agreed that your Note and this reply shall constitute an agreement on this subject effective on the date of this reply and to continue in effect through the 1963-64 winter snow clearance season, which winter maintenance may decide to require other arrangements for the winter maintenance of the Haines Road in an interim and transitional situation. I assure you, Excellency, the fervent assurances of my highest consideration.

PAUL MARTIN

PAUL MARTIN

His Excellency

W. Walton Butterworth,

United States Ambassador's Residence

100 Wellington Street,

OTTAWA.

II

*The Secretary of State for External Affairs to the Ambassador of the
United States of America to Canada*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
CANADA

Ottawa, March 6, 1964.

No. 30

EXCELLENCY:

I have the honour to acknowledge the receipt of your Note No. 269 of March 6, 1964, proposing certain conditions for an agreement between our two Governments for the winter maintenance of the Haines Road.

The conditions outlined in your Note No. 269 are acceptable to the Government of Canada and it is agreed that your Note and this reply shall constitute an agreement on this subject, effective on the date of this reply and to continue in effect through the 1963-64 winter snow clearance season, after which time the parties may decide to consider other arrangements for the winter maintenance of the Haines Road.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

PAUL MARTIN

His Excellency
W. Walton Butterworth,
United States Ambassador,
100 Wellington Street,
OTTAWA.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis
d'Amérique au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 6 mars 1964.

N° 30

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 269 en date du 6 mars 1964, par laquelle vous proposez les conditions d'un accord qui serait conclu entre nos deux Gouvernements pour l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Le Gouvernement canadien agréé les conditions proposées par votre Note n° 269; celle-ci et la présente réponse constituent donc un accord qui entre en vigueur aujourd'hui même et qui sera valide durant toute la saison d'enneigement de l'année 1963-1964, période après laquelle les parties pourront envisager de nouvelles dispositions pour l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence

Monsieur W. Walton Butterworth,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,

100, rue Wellington,

O T T A W A .



3 5036 20091933 3

MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES
CANADA

Crown Copyrights reserved © Droits de la Couronne réservés

Available from the Queen's Printer, Ottawa, and
at the following Canadian Government bookshops:

OTTAWA

Daly Building, Corner Mackenzie and Rideau

TORONTO

Mackenzie Building, 36 Adelaide St. East

MONTREAL

Æterna-Vie Building, 1182 St. Catherine St. West

or through your bookseller.

A deposit copy of this publication is also
available for reference in public
libraries across Canada

Price 35 cents

Catalogue No. E3-1964/3

Price subject to change without notice

Roger Duhamel, F.R.S.C.
Queen's Printer and Controller of Stationery
Ottawa, Canada
1964

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa
et dans les librairies du Gouvernement fédéral:

OTTAWA

Édifice Daly, Mackenzie et Rideau

TORONTO

Édifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide

MONTRÉAL

Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

ou chez votre libraire.

Des exemplaires sont à la disposition des
intéressés dans toutes les bibliothèques
publiques du Canada

Prix 35 cents

N° de catalogue E3-1964/3

Prix sujet à changement sans avis préalable

Roger Duhamel, M.S.R.C.
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie
Ottawa, Canada
1964